

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Loire**  
**Commune de Margerie-Chantagret**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 30 MARS 2023**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	14
Absents	5
Pouvoir	5

L'an deux mil vingt trois  
Le trente mars , à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de  
Margerie-Chantagret dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie sous la présidence de  
Monsieur Georges BONCOMPAIN,  
Maire de Margerie-Chantagret  
Date de convocation : 23 mars 2023  
Date d'affichage : 23 mars 2023

**Présents** : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET Monique- BARRET Philippe – PERAT JC – BERTOLINI Caroline - BUTIN Isabelle DEVIDAL Patrice –

**Absents excusés** : MORIN Roger – CHASSAGNEUX Nicolas – DEVIDAL Laure – BESSON Peggy – PEYRARD Catherine

**Pouvoirs** : N.CHASSAGNEUX donne pouvoir à P.DEVIDAL  
L.DEVIDAL donne pouvoir à M. VERNET  
C.PEYRARD donne pouvoir à E.FAYE  
R.MORIN donne pouvoir à P.PEYRARD  
P.BESSON donne pouvoir à I.BUTIN

**Secrétaire** : DEVIDAL Patrice

**ORDRE DU JOUR :**

- Vote des 3 taxes
- Budget communal M14
  - Approbation du compte de gestion
  - Approbation du compte administratif
  - Affectation de résultats
  - Vote du budget
- Budget lotissement le Pré du Gareton M4
  - Approbation du compte de gestion
  - Approbation du compte administratif
  - Affectations de résultats
  - Vote du budget
- Choix du fournisseur pour la chaudière de l'école
- Contrat CDI pour Lorenza PICHOT
- Contrat CDI pour Philippe PRIDO

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr le Maire demande à rajouter 2 points :

- Demande de remise gracieuse de frais sur taxe d'urbanisme
- Subvention au CCAS

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 février est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : VOTE DES TAXES COMMUNALES**

**DEL 10-2023**

Nous devons voter les taux des taxes foncières bâties et non bâties.  
Pour ne pas trop impacter les habitants de Margerie, Mr le maire propose d'augmenter uniquement la taxe d'habitation.

Ces taux pour 2023 seraient donc :

	2022	2023
Taxe d'habitation	9.21 %	11 %
Taxe Foncière Bâtie	31.25 %	31.25%
Taxe Foncière non Bâtie	39.06 %	39.06%

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve les taux 2023 tels que proposés ci-dessus.

**OBJET : BUDGET COMMUNAL M14  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

**DEL 11-2023**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2022 contenus dans le Compte de Gestion 2022 établi par le Trésorier municipal de Montbrison :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Titres de recettes émis : 485 880.42 €  
- Mandats dépenses émis : 446 585.45 €  
- Résultat de l'exercice 2022 excédent : 39 294.97 €  
- Résultat de clôture 2021 reporté excédent : 599 825.19 €  
dont 177 707.78 € affectés à l'investissement pour exercice 2022.

**- Résultat de clôture exercice 2022 excédent : 461 412.38 € €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Titres de recettes émis : 261 934.54 €  
- Mandats dépenses émis : 134 659.41 €

- Résultat de l'exercice 2022	:	127 275.13	€
- Résultat de clôture 2021 reporté	:	- 198 881.27	€
<b>- Résultat de clôture exercice 2022</b>	<b>:</b>	<b>- 71 606.14</b>	<b>€</b>

### **RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER**

- Recettes	:	0	€
- Dépenses	:	45 000.00	€

Monsieur le Maire dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**OBJET : BUDGET COMMUNAL M14**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**DEL 12-2023**

Monsieur Philippe PEYRARD, Adjoint au Maire, donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2022 contenus dans le Compte Administratif 2022 :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Titres de recettes émis	:	485 880.42	€
- Mandats dépenses émis	:	446 585.45	€
- Résultat de l'exercice 2022 excédent	:	39 294.97	€
- Résultat de clôture 2021 reporté excédent :		599 825.19	€

dont 177 707.78 € affectés à l'investissement pour exercice 2022.

**- Résultat de clôture exercice 2022 excédent : 461 412.38 € €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Titres de recettes émis	:	261 934.54	€
- Mandats dépenses émis	:	134 659.41	€
- Résultat de l'exercice 2022	:	127 275.13	€
- Résultat de clôture 2021 reporté	:	- 198 881.27	€
<b>- Résultat de clôture exercice 2022</b>	<b>:</b>	<b>- 71 606.14</b>	<b>€</b>

### **RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER**

- Recettes	:	0	€
- Dépenses	:	45 000.00	€

Les résultats obtenus pour l'exercice budgétaire 2022 sont conformes au Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal de Montbrison.

**Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2022 ainsi présenté.
- APPROUVE l'état des restes à réaliser et crédits à reporter
  
- Recettes : 0 €
- Dépenses : 45 000.00 €
  
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**OBJET : BUDGET COMMUNAL M14  
AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

**DEL 13-2023**

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

₪ Titres de recettes émis : 485 880.42 €  
- Mandats dépenses émis : 446 585.45 €  
- Résultat de l'exercice 2022 excédent : 39 294.97 €  
- Résultat de clôture 2021 reporté excédent : 599 825.19 €  
dont 177 707.78 € affectés à l'investissement pour exercice 2022.

**- Résultat de clôture exercice 2022 excédent : 461 412.38 € €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

₪ Titres de recettes émis : 261 934.54 €  
- Mandats dépenses émis : 134 659.41 €  
- Résultat de l'exercice 2022 : 127 275.13 €  
- Résultat de clôture 2021 reporté : - 198 881.27 €  
**- Résultat de clôture exercice 2022 : - 71 606.14 €**

**RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER**

- Recettes : 0 €  
- Dépenses : 45 000.00 €

**BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 116 606.14 €**

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte R1068 de la section d'investissement au budget primitif 2023 et propose de reporter le reste au compte R002 de la section de fonctionnement au budget primitif 2023 pour 344 806.24 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter 344 806.24 € au compte R002 de la section de fonctionnement au budget primitif 2023.

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**OBJET : BUDGET COMMUNAL M14  
VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023**

**DEL 14-2023**

Monsieur le Maire présente et commente à l'assemblée le budget Commune M14 pour l'année 2023, à savoir :

Section de Fonctionnement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	937 585.00 €	592 778.76 €
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	344 806.24 €
	Total de la section de fonctionnement	937 585.00 €	937 585.00 €

Section d'Investissement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget	543 274.86 €	659 881.00 €
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	45 000.00 €	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	71 606.14 €	
	Total de la section d'Investissement	659 881.00 €	659 881.00 €

Total du budget

Dépenses	Recettes
1 597 466	1 597 466

Où et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget communal 2023.

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

**DEL 15-2023**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2022 contenus dans le Compte de Gestion 2022 établi par le Trésorier municipal de Montbrison :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Titres de recettes émis	:	154 883.01 €
- Mandats dépenses émis	:	0 €
- Résultat de l'exercice 2022	:	154 883.01 €
- Résultat de clôture 2021 reporté	:	0 €
- <b>Résultat de clôture exercice 2022</b>	:	<b>154 883.01 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Titres de recettes émis	:	0 €
- Mandats dépenses émis	:	61 641.01 €
- Résultat de l'exercice 2022	:	- 61 641.01 €
- Résultat de clôture 2021 reporté	:	61 641.01 €
- <b>Résultat de clôture exercice 2022</b>	:	<b>0 €</b>

**RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER**

- Recettes	:	0 €
- Dépenses	:	0 €

Monsieur le Maire dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

<b>OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4</b>	<b>DEL16-2023</b>
<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	

Monsieur Philippe PEYRARD, Adjoint au Maire, donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2022 contenus dans le Compte Administratif 2022 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Titres de recettes émis	:	154 883.01 €
- Mandats dépenses émis	:	0 €
- Résultat de l'exercice 2022	:	154 883.01 €
- Résultat de clôture 2021 reporté	:	0 €
<b>- Résultat de clôture exercice 2022</b>	<b>:</b>	<b>154 883.01 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Titres de recettes émis	:	0 €
- Mandats dépenses émis	:	61 641.01 €
- Résultat de l'exercice 2022	:	- 61 641.01 €
- Résultat de clôture 2021 reporté	:	61 641.01 €
<b>- Résultat de clôture exercice 2022</b>	<b>:</b>	<b>0 €</b>

**RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER**

- Recettes	:	0 €
- Dépenses	:	0 €

Les résultats obtenus pour l'exercice budgétaire 2022 sont conformes au Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal de Montbrison.

**Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2022 ainsi présenté.
- APPROUVE l'état des restes à réaliser et crédits à reporter : 0 €
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4  
AFFECTATION DE RESULTATS 2022**

**DEL 17-2023**

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Titres de recettes émis	:	154 883.01 €
- Mandats dépenses émis	:	0 €
- Résultat de l'exercice 2022	:	154 883.01 €
- Résultat de clôture 2021 reporté	:	0 €
<b>- Résultat de clôture exercice 2022</b>	<b>:</b>	<b>154 883.01 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Titres de recettes émis	:	0 €
- Mandats dépenses émis	:	61 641.01 €

- Résultat de l'exercice 2022 : - 61 641.01 €
- Résultat de clôture 2021 reporté : 61 641.01 €
- **Résultat de clôture exercice 2022 : 0 €**

**RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER**

- Recettes : 0 €
- Dépenses : 0 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter :

- La totalité du résultat de fonctionnement 2022 sur le budget prévisionnel 2023, soit 154 883.01 € compte R002
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

<b>OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4</b>	
<b>VOTE DU BUDGET 2023</b>	<b>DEL 18-2023</b>

Monsieur le Maire présente et commente à l'assemblée le budget Lotissement M4 pour l'année 2023, à savoir :  
Section de Fonctionnement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	170 001.00 €	15 117.99 €
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	154 883.01 €
Total de la section de fonctionnement		170 001.00 €	170 001.00 €

Section d'Investissement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget	0.00	0.00
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	0.00

Total de la section d'Investissement	0.00	0.00
--------------------------------------	------	------

Total du budget

Dépenses	Recettes
170 001.00 €	170 001.00 €

**Où et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif « lotissement le Pré du Gareton » pour l'année 2023.**

<b>OBJET : Choix du fournisseur pour la chaudière de l'école</b>	<b>DEL19-2023</b>
--	-------------------

Nous avons eu 2 offres pour la chaudière de l'école :

- SARL VACHERON Olivier pour ..... 48 780.00 € HT
- SARL MEUNIER Alexandre..... 40 928.38 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la SARL MEUNIER Alexandre pour 40 928.38 € HT
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023
- AUTORISE le maire à signer tous les documents

<b>OBJET : Renouvellement du contrat CDD de Lorenza PICHOT</b>	<b>DEL 20-2023</b>
--	--------------------

Le contrat CDD de Mme Lorenza PICHOT, employée administrative, était signé jusqu'au 31 mars 2023.

Il convient donc de lui renouveler son contrat à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler son contrat CDD pour une durée de 2 ans.

<b>OBJET : Renouvellement du contrat CDD de Philippe PRIDO</b>	<b>DEL 21-2023</b>
--	--------------------

Le contrat CDD de Mr Philippe PRIDO, employé communal était signé jusqu'au 8 décembre 2022.

Nous lui avons reconduit son contrat CDD pour une période de 2 ans, à partir du 9 décembre 2022 mais nous ne l'avons pas acté par une délibération.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler son contrat CDD pour une durée de 2 ans à partir du 9 décembre 2022.

**OBJET :** Demande de remise gracieuse de frais sur taxes d'urbanisme  
PC13710M0012

DEL22-2023

Nous avons reçu un courrier le 27 mars 2023 du trésor public de Saint-Etienne pour une demande de remise gracieuse de frais sur taxes d'urbanisme pour le PC13710M0012.

La taxe d'aménagement demandée de 3896 € avait été contestée par Mr et Mme TAILLANDIER suite à un changement de loi sur la fiscalité dans les années 2010. Ils ont dû payer et le règlement a été fait en 4 fois.

Du fait du retard des paiements, la DDFIP leur a appliqué une pénalité de 1294 €, contestée par Mr et Mme TAILLANDIER.

Après examen de la requête, le comptable du trésor public a donné un avis favorable au non-paiement de la pénalité. Le conseil municipal doit prendre une délibération pour accorder la remise gracieuse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la remise gracieuse des pénalités pour ce dossier.

**OBJET :** Subvention au CCAS

DEL 23-2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, acte les subventions suivantes pour le CCAS :

- pour 2022..... 1 250 €
- pour 2023..... 1 250 €

**OBJET :** Questions Diverses

### **Rénovation de la salle des fêtes**

Les travaux commenceront le 3 avril 2023 pour se terminer le 2 juin 2023.

### **Rénovation place de la mairie et de l'église**

Suite aux travaux de groupe de travail interne « Places » en 2022, nous enclenchons la phase opérationnelle.

Cette phase sera probablement confiée au bureau d'études de LFA.

Dans un premier temps, un chiffrage serait fait par le bureau d'études pour évaluer le montant de l'opération.

Suite à ce chiffrage une mission de maîtrise d'œuvre complète (conception et exécution) serait lancée.

<b>N°délibération</b>	<b>Objet</b>
<b>10</b>	<i>Vote des taxes communales</i>
<b>11</b>	<i>Budget communal M14 Approbation du compte de gestion 2022</i>
<b>12</b>	<i>Budget communal M14 Approbation du compte administratif 2022</i>
<b>13</b>	<i>Budget communal M14 Affectation du résultat 2022</i>
<b>14</b>	<i>Budget communal M14 Vote du budget 2023</i>
<b>15</b>	<i>Budget lotissement M4 Approbation du compte de gestion</i>
<b>16</b>	<i>Budget lotissement M4 Approbation du compte administratif</i>
<b>17</b>	<i>Budget lotissement M4 Affectation de résultats 2022</i>
<b>18</b>	<i>Budget lotissement M4 Vote du budget 2023</i>
<b>19</b>	<i>Choix du fournisseur pour la chaudière de l'école</i>
<b>20</b>	<i>Renouvellement du contrat CDD de Lorenza PICHOT</i>
<b>21</b>	<i>Renouvellement du contrat CDD de Philippe PRIDO</i>
<b>22</b>	<i>Demande de remise gracieuse de frais sur taxes urbanisme</i>
<b>23</b>	<i>Subvention CCAS</i>

<b>Mr BONCOMPAIN Georges maire</b>	
<b>Le secrétaire</b>	